

PROCES VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Mercredi 30 avril 2014

Le trente avril deux mille quatorze, à 20 heures 30, le Conseil Communautaire de la Communauté de communes Dronne et Belle dument convoqué, s'est réuni en séance publique à la salle Le Dolmen à Brantôme, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul COUVY.

Nombre de délégués communautaires :	47
Présents	45
Votants :	47 dont 2 pouvoirs

Date de la convocation : 23 avril 2014

Étaient présents les conseillers communautaires suivants :

Mesdames et Messieurs Jean-Luc AIMONT, Yves ARLOT, Michel BOSDEVESY, Raymond BOUCAUD, Josiane BOYER, Dominique BRUN, Martial CANDEL, Anita CATUSSE, Olivier CHABREYROU, Gaston CHAPEAU, Eric CHARRON, Gérard COMBEALBERT, Jean-Paul COUVY, Bernard de MONTETY, Martine DESJARDINS, Michel DUBREUIL, Guy-Robert DUVERNEUIL, Jean-Claude FAGETE, Henri FAISSE, Malaurie GOUT DISTINGUIN, Jean-Pierre GROLHIER, Benoît HARMAND, Jean-Jacques LAGARDE, Alain LAVAUD (suppléant d'Anémone LANDAIS), Jean-Marie MARCHAND, Claude MARTINOT, Jean-Pierre SICARD (suppléant de Jean-Jacques MARTINOT), Jean-Pierre CHATEAUREYNAUD (suppléant de Christian MAZIERE), Sylvie MAZIERES, Pascal MAZOUAUD, Pierre MORIN, Jean-Michel NADAL, François NEGRIER, Christian NEYCENSAS, Pierre NIQUOT, Alain OUISTE, Alain PEYROU, Monique RATINAUD, Jean-Robert RAVON, Francis REVIDAT, Claude SECHERE, François THOMAS, Fabienne THORNE, Bernadette VAN DEN DRIESSCHE, Frédéric VILHES

Étaient absents (excusés) : Madame Anne-Marie CLAUZET, Monsieur Francis MILLARET

Le quorum étant atteint, le Président ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux conseillers communautaires.

Madame Anne-Marie CLAUZET a donné pouvoir à Madame Malaurie GOUT DISTINGUIN
Monsieur Francis MILLARET a donné pouvoir à Monsieur François THOMAS

Madame Malaurie GOUT DISTINGUIN est désignée à l'unanimité secrétaire de séance.

Puis, il passe à l'ordre du jour qui est le suivant :

- I. **Approbation du procès-verbal du lundi 15 avril 2014**
- II. **Affectation des résultats de fonctionnement de l'exercice 2013 des trois budgets principaux des communautés de communes fusionnées.**
- III. **Personnel communautaire**

Rapporteur : le Président

- Création d'un emploi d'adjoint administratif à temps complet à compter du 1^{er} juin 2014

IV. Budget « Enfance Jeunesse »

Rapporteur : Monsieur Gérard COMBEALBERT

- Vote du budget primitif 2014 du budget « Enfance Jeunesse »

Rapporteur : Monsieur Alain OUISTE

- Demande de subvention pour le renouvellement d'équipements (four, réfrigérateur, lave-linge, sèche-linge, ...) de la crèche de Mareuil auprès de la CAF et de la MSA
- Demande d'une subvention auprès de la CAF -Réseau d'appui à la parentalité (REAP)- pour une conférence d'une infirmière psychothérapeute québécoise

V. Budget « Culture-Sport »

Rapporteur : Monsieur Gérard COMBEALBERT

- Vote du budget primitif 2014 du budget « Culture-Sport »

Rapporteur : Monsieur Jean-Claude FAGETE

- Demande de subvention auprès du Conseil Général, au titre du Fonds Départemental d'Aide à l'Investissement (FDAI) pour l'acquisition de deux ordinateurs

VI. Budget « Régie Tourisme »

Rapporteur : Monsieur Gérard COMBEALBERT

- Vote du budget primitif 2014 du budget « Régie tourisme »

Rapporteur : Monsieur Claude MARTINOT

- Demande d'une aide financière auprès du LEADER pour l'émission télévisée « Midi en France »
- Vote du tarif pour les visites de la grotte de Beaussac

VII. Budget « Maison de santé »

Rapporteur : Monsieur Gérard COMBEALBERT

- Vote du budget primitif 2014 du budget « Maison de santé »

VIII. Budget « SPANC »

Rapporteur : Monsieur Gérard COMBEALBERT

- Vote du budget primitif 2014 du budget « SPANC »

IX. Budget principal

Rapporteur : Monsieur Gérard COMBEALBERT

- Vote du budget primitif 2014 du budget principal
- Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2014
- Fixation de la durée d'harmonisation fiscale progressive du taux de la CFE
- Vote des taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères

X - Marchés Publics

Rapporteur : Monsieur le Président

- Adhésion à l'Agence Technique Départementale (services des marchés publics) pour la plateforme de dématérialisation

XI - Urbanisme

Rapporteur : Monsieur Jean-Pierre GROLHIER

- Ajout aux annexes du PLU de Brantôme du PPRI de la Dronne
- Confirmation des procédures d'urbanisme engagées par les EPCI fusionnés
 - a) Création d'une AVAP Vallée de la Dronne ;
 - b) Révision des cartes communales Valeuil, Saint-Julien de Bourdeilles, Sencenac Puy de Fourches, Eyvirat, Beaussac, Vieux-Mareuil, Champagnac de Bélair, Saint-Sulpice de Mareuil ;
 - c) Révision des zonages d'assainissement collectif et non collectif de Brantôme et Bussac.

XII - Finances

Rapporteur : Monsieur Gérard COMBEALBERT

- Encaissement d'un chèque de la Mutuelle de Poitiers concernant l'indemnité dommages ouvrage pour la crèche de Mareuil : 480.00 €

XIII - Questions diverses

- Création de la commission intercommunale des impôts directs : proposition de soumettre des contribuables pour siéger à cette commission :
 - ✓ 20 commissaires titulaires
 - ✓ 20 commissaires suppléants

I - Approbation du procès-verbal du lundi 15 avril 2014

Aucune remarque n'ayant été formulée, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

II - Affectation des résultats de fonctionnement de l'exercice 2013 des trois budgets principaux des communautés de communes fusionnées et reprise de l'excédent de fonctionnement du Syndicat Mixte de Développement du Pays Dronne et Belle

Le Président expose à l'assemblée ce qui suit :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2121-31, L.2341-1 ;

VU la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Brantômois n° 2013/04/48 du 10 avril 2013 approuvant le budget primitif 2013 ;

VU la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Champagnac-en-Périgord n° 43/2013 du 16 avril 2013 approuvant le budget primitif 2013 ;

VU la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Mareuil-en-Périgord n° 14/2013 du 28 février 2013 approuvant le budget primitif 2013 ;

VU la délibération du Comité Syndical du Syndicat Mixte de Développement du Pays Dronne et Belle n° 2013/0303 du 07 mars 2013 approuvant le budget primitif 2013 ;

VU les délibérations des Conseils Communautaires et du Comité Syndical approuvant les différentes décisions modificatives 2013 ;

VU les résultats budgétaires de l'exercice 2013 ;

Le Président informe l'assemblée qu'il est nécessaire de procéder à la régularisation de l'écriture de l'exercice 2012 reporté sur l'exercice 2013 concernant le 1068 « excédent de fonctionnement capitalisé » pour un montant de 83 125.96 € sur le budget principal de la Communauté de Communes du Brantômois.

Il propose d'affecter les résultats de fonctionnement de l'exercice 2013 comme suit :

Concernant la Communauté de Communes du Brantômois :

Excédent de fonctionnement de clôture 2013 : 572 083.23 €

- à la section d'investissement à l'article 1068 : 102 578.44 €

- à la section de fonctionnement à l'article 002 : 469 504.79 € + 83 125.96 € = 552 630.75 €

Concernant la Communauté de Communes du Pays de Champagnac-en-Périgord :

Excédent de fonctionnement de clôture 2013 : 144 628.35 €

- à la section d'investissement à l'article 1068 : 46 979.59 €

- à la section de fonctionnement à l'article 002 : 97 648.76 €

Concernant la Communauté de Communes du Pays de Mareuil-en-Périgord :

Excédent de fonctionnement de clôture 2013 : 255 045.84 €

- à la section d'investissement à l'article 1068 : 28 739.73 €

- à la section de fonctionnement à l'article 002 : 226 306.11 €

Concernant le Syndicat Mixte de Développement du Pays Dronne et Belle : il y a lieu de reprendre l'excédent de fonctionnement qui s'élève à 23 133.36 € et l'excédent d'investissement qui s'élève à 503.07 €

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

décide d'affecter les résultats de fonctionnement de l'exercice 2013 comme suit :

➤ à la section d'investissement à l'article 1068 : 178 297.76 €

➤ à la section de fonctionnement à l'article 002 : 899 718.98 €

III - Personnel communautaire

Création d'un poste d'adjoint administratif 1^{ère} classe à temps complet à compter du 1^{er} juin 2014

Création d'un poste d'adjoint administratif 2^{ème} classe à temps complet à compter du 1^{er} juin 2014

Le Président informe le conseil communautaire que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou EPCI sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'EPCI.

Il appartient donc au conseil communautaire de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services. Il serait souhaitable de procéder à la création d'un emploi d'adjoint administratif de 1^{ère} classe et d'un emploi d'adjoint administratif de 2^{ème} classe, à temps complet, pour renforcer l'effectif du service « finances-comptabilité », à compter du 1^{er} juin 2014.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, **décide**, à l'unanimité,

- de créer un emploi d'adjoint administratif de 1ère classe à temps complet, à compter du 1^{er} juin 2014 assorti du régime indemnitaire, pour renforcer l'effectif du service « finances- comptabilité ».
- de créer un emploi d'adjoint administratif de 2ème classe à temps complet, à compter du 1^{er} juin 2014, assorti du régime indemnitaire, pour renforcer l'effectif du service « finances- comptabilité ».

Le tableau des effectifs est ainsi modifié à compter du 1^{er} juin 2014.

Filière administrative :

Cadre d'emploi : Adjoints Administratifs Territoriaux

Grade : Adjoint administratif de 1^{ère} classe

Ancien effectif : 03 35 / 35 heures

Nouvel effectif : 04 35 / 35 heures

Grade : Adjoint administratif de 2^{ème} classe

Ancien effectif : 00

Nouvel effectif : 01 35 / 35 heures

Les crédits nécessaires à la rémunération des agents ainsi nommés et les charges sociales s'y rapportant, seront inscrits au budget de la communauté de communes Dronne et Belle.

IV - Budget « Enfance Jeunesse »

Rapporteur : Monsieur Gérard COMBEALBERT

a) Vote du budget primitif 2014 du budget « Enfance Jeunesse »

Monsieur Gérard COMBEALBERT soumet aux délégués communautaire le projet du budget 2014 du service enfance-jeunesse : recettes et dépenses des sections Investissement et Fonctionnement.

Il indique que la commission des finances en date du 23 avril 2014 a étudié le budget, chapitre par chapitre et a émis un avis favorable.

Ce projet de budget a été présenté également aux membres du bureau en date du 28 avril 2014 qui ont émis un avis favorable.

Il est arrêté comme suit :

Section	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	1 760 392.57 €	1 760 392.57 €
Investissement	151 024.22 €	151 024.22 €

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Vote le budget 2014 du service enfance-jeunesse selon les propositions énoncées par le rapporteur.

b) Demande de subvention pour le renouvellement d'équipements (four, réfrigérateur, lave-linge, sèche-linge, ...) de la crèche de Mareuil auprès de la CAF et de la MSA

Rapporteur : Monsieur Alain OUISTE

Monsieur Alain OUISTE explique à l'assemblée qu'il est nécessaire de renouveler les équipements de la crèche de Mareuil et notamment four, réfrigérateur, lave-linge, sèche-linge.

Les montants prévisionnels des équipements ci-après ouvrent droit à des aides financières de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) et de la Caisse de Mutualité Sociale Agricole (MSA).

Désignation	Montant HT	Aide de la CAF 80 %
1 four micro-ondes	83.32 €	66.66 €
1 réfrigérateur	5451.58 €	433.26 €
Total HT	624.90 €	499.92 €
Total TTC	749.88 €	

Désignation	Montant HT	Aide de la CAF 40 %
1 machine à laver à usage intensif	3 250.00 €	1 300.00 €
1 sèche-linge à usage intensif	2 750.00 €	1 100.00 €
Total HT	8 350.41 €	940.16 €
Total TTC	10 020.49 €	3 340.16 €

Monsieur OUISTE invite le conseil communautaire à se prononcer sur l'acquisition de ces équipements et sur la demande d'aides financières auprès de la CAF et de la MSA.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

Décide l'acquisition des équipements désignés ci-dessus.

Sollicite les aides financières auprès de la CAF ainsi qu'une subvention la plus importante possible auprès de la MSA.

Charge le Vice-Président d'effectuer toutes les démarches nécessaires et de signer tous les documents résultant de cette décision.

c) Demande d'une subvention auprès de la CAF -Réseau d'appui à la parentalité (REAP)- pour une conférence d'une infirmière psychothérapeute québécoise

Monsieur Alain OUISTE informe le conseil communautaire que, dans le cadre d'une action de soutien à la parentalité, afin d'aider les parents à répondre aux questions qu'ils se posent à propos de l'éducation de leur enfant et de les soutenir face aux difficultés qu'ils peuvent éventuellement rencontrer, il serait opportun de faire intervenir une infirmière psychothérapeute.

Madame Brigitte RACINE est infirmière et psychothérapeute québécoise qui a plus de 20 ans d'expérience auprès des enfants. Elle donnerait une conférence portant sur l'éducation et la discipline et animerait un atelier questions-réponses sur la discipline.

Cette conférence aura lieu le 3 juin prochain et serait organisée auprès des structures enfance jeunesse du territoire de la communauté de communes ainsi que celles du Nontronnais, réservée aux familles et aux professionnels.

Le coût de son intervention est estimé à 1700 € comprenant les frais de déplacement de Paris à Périgueux et hébergement.

A ce montant, s'ajoutent des frais divers estimés à 1 100 €.

Il est proposé de solliciter une aide financière auprès de la CAF - Réseau d'appui à la parentalité –(REAP), à hauteur de 2 000 €

Le solde sera partagé entre les structures organisatrices.

Monsieur Pierre MORIN demande si les parents sont obligés d'assister à cette conférence. Monsieur Martial CANDEL s'interroge sur l'intervention d'une infirmière psychothérapeute québécoise.

Le vice-président indique que cette intervenante exerce en France depuis de nombreuses années.

Madame Fabienne THORNE interroge le Président sur le coût de la prestation, fait confiance au choix et à la qualité de la prestation.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

Accepte l'intervention de Madame Brigitte RACINE, infirmière et psychothérapeute québécoise pour la journée du 3 juin 2014.

Sollicite l'aide financière auprès de la CAF - Réseau d'appui à la parentalité –(REAP) à hauteur de 2 000 €.

Autorise le Président à effectuer toutes les démarches nécessaires et à signer tous les documents (convention partenariale de financement), résultant de cette décision.

V - Budget « Culture-Sport »

Rapporteur : Monsieur Gérard COMBEALBERT

a) Vote du budget primitif 2014 du budget « Culture-Sport »

Monsieur Gérard COMBEALBERT soumet aux délégués communautaire le projet du budget 2014 du service culture-sports : recettes et dépenses des sections Investissement et Fonctionnement.

Il indique que la commission des finances en date du 23 avril 2014 a étudié le budget, chapitre par chapitre et a émis un avis favorable.

Ce projet de budget a été présenté également aux membres du bureau en date du 28 avril 2014 qui ont émis un avis favorable.

Il est arrêté comme suit :

Section	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	456 130.95 €	456 130.95 €
Investissement	68 912.00 €	68 912.00 €

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Vote le budget 2014 du service culture-sport selon les propositions énoncées par le rapporteur.

b) Demande de subvention auprès du Conseil Général, au titre du Fonds Départemental d'Aide à l'Investissement (FDAI) pour l'acquisition de deux ordinateurs

Rapporteur : Monsieur Jean-Claude FAGETE

Monsieur Jean-Claude FAGETE informe le Conseil Communautaire que dans le cadre de la fusion des trois Communautés de Communes et compte tenu de la compétence Culture-Sport, il y a lieu de prévoir l'acquisition de divers matériels :

- deux ordinateurs, l'un pour la bibliothèque de Bourdeilles et l'autre pour le point lecture à Villars,
- une plastifieuse,
- une douchette scan.

Le montant prévisionnel de ces acquisitions s'élève à 1 871.00 € HT soit 2 245.20 € TTC

Il conviendrait de solliciter une aide financière auprès du Conseil Général au titre du Fonds Départemental d'Aide à l'Investissement (FDAI) à hauteur de 30 % soit 561.30 €. Le solde sera financé par autofinancement.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

Accepte l'acquisition des matériels précités.

Sollicite l'aide auprès du Conseil Général au titre du Fonds Départemental d'Aide à l'Investissement (FDAI) à hauteur de 30 % soit 561.30 €.

Approuve le plan de financement suivant :

- montant prévisionnel des acquisitions : 1 871.00 € HT soit 2 245.20 € TTC
- aide au titre du FDAI : 561.30 €
- participation communautaire : 1 683.90 €

Charge le Président d'effectuer toutes les démarches nécessaires et les signer tous les documents résultant de cette décision.

VI - Budget « Régie Tourisme »

Rapporteur : Monsieur Gérard COMBEALBERT

a) Vote du budget primitif 2014 du budget « Régie tourisme »

Monsieur Gérard COMBEALBERT soumet aux délégués communautaire le projet du budget 2014 du service régie tourisme : recettes et dépenses des sections Investissement et Fonctionnement.

Il indique que la commission des finances en date du 23 avril 2014 a étudié le budget, chapitre par chapitre et a émis un avis favorable.

Ce projet de budget a été présenté également aux membres du bureau en date du 28 avril 2014 qui ont émis un avis favorable.

Il est arrêté comme suit :

Section	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	294 434.57 €	294 434.57 €
Investissement	60746.00 €	60 746.00 €

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Vote le budget 2014 du service Régie tourisme selon les propositions énoncées par le rapporteur.

b) Demande d'une aide financière auprès du LEADER pour l'émission télévisée « Midi en France »

Rapporteur : Monsieur Claude MARTINOT

Monsieur Claude MARTINOT informe le Conseil Communautaire que l'émission « Midi en France », installée les 27 et 28 mars derniers sur le parvis de l'Abbaye de Brantôme, diffusée sur France 3, les 31 mars, 1^{er}, 2, 3 et 4 avril, avait pour but la mise en valeur des richesses patrimoniales, naturelles, gastronomiques, les savoir-faire locaux du territoire Périgord Dronne Belle.

Les dépenses engagées pour cette émission, à savoir les frais d'hébergement et de restauration des équipes techniques, de la production et des animateurs ainsi que les frais de la société de gardiennage qui était chargée de la surveillance du plateau et des camions s'élèvent à 5 349.96 €

Il conviendrait de solliciter une subvention auprès du Leader pour financer une partie des frais engagés.

Considérant que cette émission a permis de faire découvrir notre région à un grand nombre de visiteurs tant au niveau national qu'au niveau européen,

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

Sollicite l'aide auprès du Leader pour un montant de 2 353.98 €.

Approuve le plan de financement suivant :

Montant prévisionnel de l'opération : 5 349.96 €

Aide au titre du Leader : 2 353.98 €

Participation communautaire : 2 995.98 €

Charge le Président d'effectuer toutes les démarches nécessaires et les signer tous les documents résultant de cette décision.

c) Vote du tarif pour les visites de la grotte de Beaussac

Monsieur Claude MARTINOT informe le Conseil Communautaire que la grotte de Beaussac est un site pédagogique et est ouvert aux visites 4 journées : les 7 et 28 juillet et les 1^{er} et 25 août 2014. Ces visites pédagogiques s'effectuent avec une personne titulaire d'un brevet d'état en spéléologie. Les thématiques abordées lors de ces visites sont les suivantes :

- ✓ La spéléo genèse,
- ✓ La faune souterraine,
- ✓ Le mécanisme des concrétions,
- ✓ L'homme préhistorique et l'homme des cavernes.

Le coût de la prestation journalière s'élève à 290.00 € soit 1 160.00 € pour les 4 journées. A cela s'ajoutent les frais de déplacement entre le lieu de l'entreprise Clermont-d'Excideuil et le lieu de travail Beaussac.

Le Conseil Général s'engage à verser 580.00 € moins la participation du public, au guide et la Communauté de Communes s'engage sur les mêmes bases.

Monsieur Claude MARTINOT informe que le nombre maximal de personnes est de 8 à partir de 9 ans. Il propose de fixer le prix public par visite :

- à 15 € par personne
- à 10 € à partir de 2 personnes.

Il précise que l'assurance est de la responsabilité de l'animateur.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

Donne un avis favorable pour les visites de la grotte de Beaussac selon la proposition ci-dessus énumérée,

Fixe les tarifs publics par visite comme suit :

- à 15 € par personne
- à 10 € à partir de 2 personnes.

Charge le Président d'effectuer toutes les démarches résultant de cette décision et de signer tous les documents s'y rapportant.

VII - Budget « Maison de santé »

Rapporteur : Monsieur Gérard COMBEALBERT

Vote du budget primitif 2014 du budget « Maison de santé »

Monsieur Gérard COMBEALBERT soumet aux délégués communautaire le projet du budget 2014 du service maison de santé : recettes et dépenses des sections Investissement et Fonctionnement.

Il indique que la commission des finances en date du 23 avril 2014 a étudié le budget, chapitre par chapitre et a émis un avis favorable.

Ce projet de budget a été présenté également aux membres du bureau en date du 28 avril 2014 qui ont émis un avis favorable.

Il est arrêté comme suit :

Section	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	100 000.00 €	100 000.00 €
Investissement	1 417 602.46 €	1 417 602.46 €

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Vote le budget 2014 du service maison de santé selon les propositions énoncées par le rapporteur.

VIII - Budget « SPANC »

Rapporteur : Monsieur Gérard COMBEALBERT

Vote du budget primitif 2014 du budget « SPANC »

Monsieur Gérard COMBEALBERT soumet aux délégués communautaire le projet du budget 2014 du service SPANC : recettes et dépenses des sections Investissement et Fonctionnement.

Il indique que la commission des finances en date du 23 avril 2014 a étudié le budget, chapitre par chapitre et a émis un avis favorable.

Ce projet de budget a été présenté également aux membres du bureau en date du 28 avril 2014 qui ont émis un avis favorable.

Il est arrêté comme suit :

Section	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	161 447.38 €	161 447.38 €
Investissement	11 000.00 €	11 000.00 €

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Vote le budget 2014 du service SPANC selon les propositions énoncées par le rapporteur.

IX - Budget principal

Rapporteur : Monsieur Gérard COMBEALBERT

a) Vote du budget primitif 2014 du budget principal

Monsieur Gérard COMBEALBERT soumet aux délégués communautaire le projet du budget principal 2014 : recettes et dépenses des sections Investissement et Fonctionnement.

Il indique que la commission des finances en date du 23 avril 2014 a étudié le budget, chapitre par chapitre et a émis un avis favorable.

Ce projet de budget a été présenté également aux membres du bureau en date du 28 avril 2014 qui ont émis un avis favorable.

Il est arrêté comme suit :

Section	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	6 638 107.98 €	6 638 107.98 €
Investissement	3 610 076.11 €	3 610 076.11 €

Monsieur Alain PEYROU fait remarquer que les travaux d'investissement du programme voirie qui figurent au budget sont insuffisants par rapport au ratio /km fixé à 1 500 €.

Monsieur COMBEALBERT, Vice-Président fait le point sur les crédits inscrits au budget de l'exercice, selon l'état joint au procès-verbal.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Vote le budget principal 2014 selon les propositions énoncées par le rapporteur.

b) Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2014

Monsieur Gérard COMBEALBERT expose ce qui suit :

Vu le budget principal 2014 qui vous a été présenté équilibré en section de fonctionnement par un produit fiscal des taxes d'habitation, foncières et cotisation foncière des entreprises, d'un montant de 2 261 997.00 € ;

Considérant que la Communauté de Communes Dronne et Belle s'engage à conduire son programme d'équipements auprès de sa population sans augmenter la pression fiscale afin de préserver le pouvoir d'achat des ménages dans un contexte économique difficile :

Compte tenu de ces éléments, il est proposé de ne pas augmenter les taux d'imposition par rapport à 2013 et de les reconduire à l'identique sur 2014 soit :

- Taxe d'habitation : 8,80 %
- Taxe foncière (bâti) : 2,55 %
- Taxe foncière (non-bâti) : 11.92 %
- Cotisation foncière des entreprises (CFE) : 23,08 %

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

Décide de reconduire les taux d'imposition pour 2014 comme suit :

- Taxe d'habitation : 8,80 %
- Taxe foncière (bâti) : 2,55 %
- Taxe foncière (non-bâti) : 11.92 %
- Cotisation foncière des entreprises (CFE) : 23,08 %

c) Fixation de la durée d'harmonisation fiscale progressive du taux de la CFE

Monsieur Gérard COMBEALBERT rappelle que dans le cadre des suites de la fusion des trois EPCI, le taux de cotisation foncière des entreprises perçu par l'EPCI a vocation à être harmonisé, ce qui conduit à organiser un lissage du taux dans la mesure où celui-ci diffère

selon les communes sur les territoires du Brantômois et du pays de Champagnac de Bélair.

Compte tenu de l'écart entre les taux communaux, la durée automatique appliquée sans délibération est un lissage sur 3 ans.

Par dérogation, cette durée de lissage peut être portée jusqu'à 12 ans afin de limiter l'impact de cette harmonisation sur les entreprises.

Il rappelle aussi que l'EPCI votera un taux unique équivalent au taux moyen pondéré et propose de maintenir le niveau de ce taux à hauteur de 23,08 %.

L'harmonisation sur 3 ans : la variable d'ajustement sera de + ou – 0.0397

L'harmonisation sur 6 ans : la variable sera de 0.0497

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

Décide la mise en place d'un lissage des taux de CFE sur une durée de 3 ans.

d) Vote des taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères

Monsieur Gérard COMBEALBERT informe l'assemblée que la CC Dronne et Belle délègue la compétence ordures ménagères au SMCTOM de Nontron.

Il précise que ledit syndicat a voté son budget et appelé un produit attendu de 1.180.950 € pour 2014.

Il rappelle que dans le cadre de la fusion, il convient de voter un taux unique par zone de perception, celles-ci sont en correspondance avec le nombre de ramassages hebdomadaires.

Cette année, il précise qu'il y aura 3 taux à voter avec des taux majorés de 25 % pour les secteurs où il y a deux passages (Bourdeilles bourg, Champagnac de Bélair bourg et Mareuil bourg) et un taux majoré de 50 % pour le secteur de Brantôme où il y a 3 passages pendant la période estivale, sur une durée de 2 mois.

Il précise que l'évolution des taux varie à la hausse ou à la baisse sur toutes les communes du fait de cette harmonisation des taux de l'ensemble du territoire de la communauté de communes Dronne et Belle.

Il précise enfin que conformément à la délibération du 6 janvier 2014, aucune exonération n'est admise pour les entreprises.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

Décide :

- De fixer le taux de TEOM pour les secteurs « urbains » de Bourdeilles, Champagnac de Bélair et Mareuil à : 13,86 % ;
- De fixer le taux de TEOM pour le secteur de « Brantôme bourg » à : 14,32 % ;
- De fixer le taux de TEOM pour tous les autres secteurs communautaires à : 11,09 %

X- Marchés Publics

Rapporteur : Monsieur le Président

Adhésion à l'Agence Technique Départementale (services des marchés publics) pour la plateforme de dématérialisation

Le Président informe l'assemblée que l'Agence Technique Départementale propose une prestation complète d'assistance à la passation des marchés publics et à leur dématérialisation (de la publication du marché jusqu'à la remise des offres électroniques le cas échéant).

La participation financière annuelle pour 2014 est fixée à 450,00 € (hors tarif de publication dans les journaux d'annonces légales).

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

Approuve la convention avec l'Agence Technique Départementale (ATD 24) concernant l'assistance à la passation des marchés publics et à leur dématérialisation.

Autorise le Président à la signer ainsi que l'ensemble des documents relatifs à cette prestation.

XI - Urbanisme

Rapporteur : Monsieur Jean-Pierre GROLHIER

- Ajout aux annexes du PLU de Brantôme du PPRI de la Dronne
- Confirmation des procédures d'urbanisme engagées par les EPCI fusionnés
- a) Création d'une AVAP Vallée de la Dronne

Monsieur Jean-Pierre GROLHIER informe l'assemblée de la nécessité de confirmer les décisions prises par les collectivités fusionnées avant le 31 décembre 2013, mais il informe qu'un débat général sur l'évolution des documents d'urbanisme devra être mené au niveau du conseil avant toute décision d'engagement de nouvelle procédure.

Il rappelle qu'une procédure de transformation de la zone de protection du patrimoine architectural urbain et paysager (ZPPAUP) de Brantôme en aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine (AVAP) avec extension aux communes de Valeuil et de Bourdeilles a été engagée en 2013 par la communauté de communes du Brantômois.

Un prestataire a été retenu pour cette mission et des subventions de la DRAC, à hauteur de 50 % du coût TTC ont été obtenues. Il précise enfin que toutes les incidences financières ont été prévues en reste à réaliser.

Il confirme enfin qu'il n'y a pas de changement sur les modalités de concertation et sur la composition de la commission locale avec différents représentants, dont pour les élus : le président de la communauté de communes et le vice-président en charge de l'aménagement de l'espace (ou leurs représentants), le Maire de Bourdeilles (ou son représentant), le maire de Valeuil (ou son représentant) et le Maire et le Premier Adjoint de Brantôme (ou leurs représentants).

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Confirme la transformation de la zone de protection du patrimoine architectural urbain et paysager (ZPPAUP) de Brantôme en aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine (AVAP) avec extension aux communes de Valeuil et de Bourdeilles.

Confirme les modalités de concertation et sur la composition de la commission locale avec différents représentants.

b) Révision des cartes communales Valeuil, Saint-Julien de Bourdeilles, Sencenac Puy de Fourches, Eyvirat, Beaussac, Vieux-Mareuil, Champagnac de Bélair, Saint-Sulpice de Mareuil

Monsieur Jean-Pierre GROLHIER rappelle que les différents EPCI ont décidé avant la fusion de procéder à la révision des documents d'urbanisme des communes susmentionnées et qu'il convient dans ce cadre de confirmer les procédures engagées.

Ces révisions en sont à des niveaux d'avancement et le Président précise qu'il conviendra de faire appel à un prestataire extérieur pour la réalisation de l'évaluation environnementale (ou des études au cas par cas) suivant les situations.

En dehors de ces prestations, les procédures seront menées en interne, notamment grâce à l'outil cartographique mis à disposition par l'AGRN.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

Confirme les procédures de révision des cartes communales engagées sur les communes de Valeuil, Saint-Julien de Bourdeilles, Sencenac Puy de Fourches, Eyvirat, Beaussac, Vieux-Mareuil, Champagnac de Bélair, Saint-Sulpice de Mareuil.

Demande le versement d'une dotation globale de décentralisation pour ces révisions de cartes communales et les évaluations environnementales ou études au cas par cas nécessaires.

Autorise le Président à lancer une consultation concernant ces études environnementales.

Autorise le Président à solliciter l'avis de la Commission Départementale de Consommation des Espaces Agricoles.

Autorise le Président à solliciter le Tribunal Administratif de Bordeaux pour la désignation d'un commissaire enquêteur.

c) Révision des zonages d'assainissement collectif et non collectif de Brantôme et Bussac.

Monsieur Jean-Pierre GROLHIER informe l'assemblée que la communauté de communes du Brantômois a décidé de lancer les révisions des zonages d'assainissement des communes de Brantôme et Bussac, pour s'adapter à leurs projets d'évolutions de zonage d'urbanisme.

Il rappelle que ces révisions nécessitent une étude environnementale dite « au cas par cas » prévue en reste à réaliser et déjà mandatée à un prestataire spécialisé.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

Confirme les procédures de révision des zonages d'assainissement collectif et non collectif des communes de Brantôme et de Bussac.

Annexe I :

1. Orientation du COPIL :

Le COPIL a souhaité que les investissements correspondent au minimum aux attributions de compensation versées par les communes des anciennes communautés de communes qui n'avaient pas la compétence soit :

Pour la voirie : 1500 € / km pour l'investissement
1300 € / km pour le fonctionnement

Pour les bourgs : 23 € / habitants

La quote-part de la communauté de communes qui avait la compétence est prévue :

- Soit par autofinancement (subventions comprises)
- Soit par emprunt

2. Concernant les aménagements de bourg :

Montant des Attributions de compensation à investir :

C/C du Brantômois : 4953 hab x 23€ = 113 919 €

C/C Mareuil : 3584 hab x 23€ = 82 432 €

Total à investir suivant les orientations du COPIL 196 352 €

Part à investir par autofinancement :

C/C Champagnac : 3148 hab x 23€ = 72 404 €

Investissements inscrits au budget 2014 :

Avenue Dr Devillard : 10 000€

Bourg de Villars : 532 919€

Total : 542 919€

Il a donc été inscrit 274 163€ de travaux supplémentaires par rapport à l'enveloppe globale destinée pour les aménagements de bourgs 542 919 – (196 352 + 72 404). Ces dépenses sont autofinancées.

3. Concernant la voirie :

Montant des Attributions de compensation à investir pour l'investissement :

C/C du Brantômois : 163 kms x 1500€ = 244 500 €

C/C Champagnac : 165 kms x 1500€ = 247 500 €

Total à investir suite aux orientations du COPIL 492 000 €

Part à investir par autofinancement :

C/C Mareuil : 267 kms x 1 500€ = 400 500 €

C/C Brantômois : 85 kms x 1500€ = 127 500 €

TOTAL : 528 000 €

Investissements inscrits au budget 2014 :

Accès EHPAD Brantôme :	50 000€
Matériel roulant :	25 000€
Voirie Mareuil :	60 300€
Voirie CCDB :	482 280€
TOTAL :	617 580€

Il a été inscrit au budget 617 580€ de dépenses alors que l'enveloppe destinée à l'investissement s'élève à 1 020 000€.

Effectivement dans la mesure où la commission des finances et le bureau avaient préconisé de ne pas augmenter la pression fiscale et de ne pas contracter de nouveaux emprunts en 2014, il convenait de proposer de limiter les investissements à 617 580€.

Cependant il convient d'apprécier globalement les opérations.

4. Bilan global des opérations de fonctionnement et d'investissement :

Pour la voirie :

DEPENSES :

Dépenses inscrites en fonctionnement : 1 120 130€

Dépenses inscrites en investissement : 617 580€

TOTAL : 1 737 710€

RECETTES :

Enveloppe prévisionnelle pour le fonctionnement : 884 000€

Enveloppe prévisionnelle pour l'investissement : 1 020 000€

TOTAL : 1 904 000€

Ce qui fait apparaître une inscription budgétaire globale inférieure de 166 290€.

Par contre, concernant les aménagements de bourgs la prévision budgétaire est supérieure de 274 163€.

En conclusion les orientations du COPIL ont été globalement respectées.

Autorise le Président à solliciter le Tribunal Administratif de Bordeaux pour la désignation d'un commissaire enquêteur.

XII - Finances

Rapporteur : Monsieur Gérard COMBEALBERT

Encaissement d'un chèque de la Mutuelle de Poitiers concernant l'indemnité dommage ouvrage pour la crèche de Mareuil

Encaissement d'un chèque de 11.00 € en règlement d'un dégrèvement de taxe foncière de 2013 d'un bâtiment du SMVM de Champagnac de Belair

Monsieur Gérard COMBEALBERT informe l'assemblée que la Mutuelle de Poitiers transmet un chèque de 480.00 € concernant le règlement de l'indemnité dommage ouvrage de la crèche de Mareuil puis il indique que le trésor public nous transmet un chèque de 11.00 € pour le règlement d'un dégrèvement de la taxe foncière 2013 d'un bâtiment appartenant au SMVM de Champagnac de Belair.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

Accepte l'encaissement des deux sommes sus mentionnées.

Autorise le Président à effectuer les formalités nécessaires relatives à cette décision.

XIII- Questions diverses

- Création de la commission intercommunale des impôts directs : proposition de soumettre des contribuables pour siéger à cette commission :

- ✓ 20 commissaires titulaires
- ✓ 20 commissaires suppléants

Le Président demande aux Maires de soumettre des noms de contribuables pour siéger à cette commission.

Pour la commune de Brantôme, Madame le Maire propose que Monsieur Claude MARTINOT soit commissaire titulaire et elle-même, commissaire suppléant.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h.

Le Président,

La secrétaire de séance,

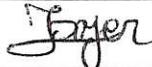
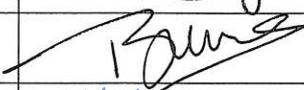
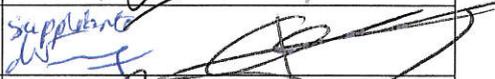
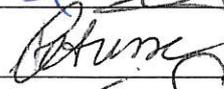
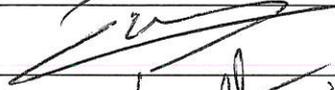
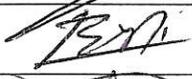
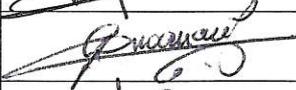
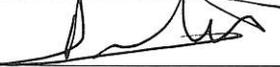
Jean-Paul COUVY

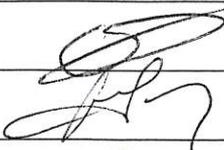
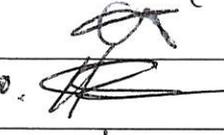
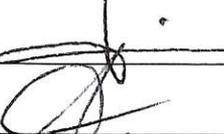
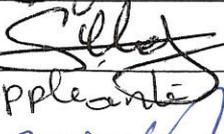
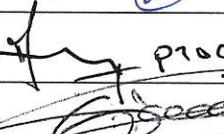
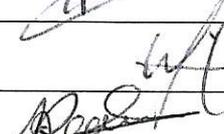
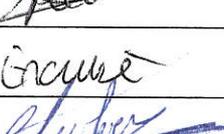
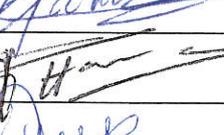
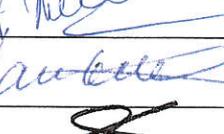
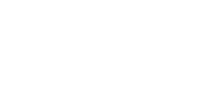
Malaurie GOUT-DISTINGUIN



A handwritten signature in black ink, appearing to read "Malaurie GOUT-DISTINGUIN", written in a cursive style.

REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU Lundi 16 juin 2014

Membres titulaires	Signature
AIMONT Jean-Luc	
ARLOT Yves	
BOSDEVESY Michel	
BOUCAUD Raymond	
BOYER Josiane	
BRUN Dominique	
CANDEL Martial	
CATUSSE Anita	
CHABREYROU Olivier	
CHAPEAU Gaston	
CHARRON Eric	
CLAUZET Anne-Marie	
COMBEALBERT Gérard	
COUVY Jean-Paul	
DE MONTETY Bernard	
DESJARDINS Martine	
DUBREUIL Michel	
DUVERNEUIL Guy Robert	
FAGETE Jean-Claude	
FAISSOLE Henri	
GOUT DISTINGUIN Malaurie	
GROLHIER Jean-Pierre	
HARMAND Benoît	Provois à U. FAGETE
LAGARDE Jean-Jacques	
LANDAIS Anémone	

MARCHAND Jean-Marie	
MARTINOT Claude	
MARTINOT Jean-Jacques	
MAZIERE Christian	P.D. 
MAZIERES Sylvie	
MAZOUAUD Pascal	
MILLARET Francis	
MORIN Pierre	suppléante 
NADAL Jean-Michel	
NEGRIER François	
NEYCENSAS Christian	 procuration
NIQUOT Pierre	
OUISTE Alain	
PEYROU Alain	
RATINAUD Monique	
RAVON Jean-Robert	
REVIDAT Francis	
SECHERE Claude	
THOMAS François	
THORNE Fabienne	
VAN DEN DRIESSCHE Bernadette	
VILHES Frédéric	

700 ARLOS